

**Objet**

**Rapport intermédiaire** demandé dans l'avis n° 2021/01-05, portant sur le suivi de l'ensemble des recommandations.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École polytechnique universitaire de l'Université de Nantes,
- Vu la note de synthèse établie par Pascal BIDAN, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 16 avril 2024,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

La Commission prend acte **favorablement** du rapport intermédiaire transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 16 avril 2024.



La présidente,  
Elisabeth CREPON